

**Observatoire du Management Alternatif
Alternative Management Observatory**

—
Essai

**Quel est l'impact économique de la politique
développement durable de la ville de Loos en Gohelle ?**

Etude de cas

Mars 2008

Victor Cabanes, Hélène Doutriaux, Anne Hurand
Majeure Alternative Management – HEC Paris – 2007-2008

Genèse du présent document

Ce cahier de recherche a été réalisé dans le cadre du cours « Développement Durable et métabolisme territorial » dispensé par Thahn Nghiem dans le cadre de la Majeure Alternative Management, spécialité de troisième année du programme Grande Ecole HEC Paris.

Origins of this document

This research paper was carried out within the framework of the “Alternative Management” specialization of the third-year HEC Paris business school program.

Charte Ethique de l'Observatoire du Management Alternatif

Les documents de l'Observatoire du Management Alternatif sont publiés sous licence Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/> pour promouvoir l'égalité de partage des ressources intellectuelles et le libre accès aux connaissances.

L'exactitude, la fiabilité et la validité des renseignements ou opinions diffusés par l'Observatoire du Management Alternatif relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Quel est l'impact économique de la politique développement durable de la ville de Loos en Gohelle ?

Etude de cas

Résumé : Ce cahier de recherche présente le résultat d'une enquête terrain menée à Loos en Gohelle, commune de 7000 habitants limitrophe de Lens dans le Nord Pas de Calais, qui a mis en place une politique de développement durable ambitieuse. Ville en devenir, Loos en Gohelle a déjà parcouru beaucoup de chemin. Cet article s'interroge sur l'impact économique du développement durable dans une région qui connaît des difficultés économiques importantes. Il s'appuie sur des études de cas, notamment de commerces de la ville.

Mots-clés : développement durable, ville pilote, bassin minier

What's the economic impact of the sustainable development policy implemented in Loos en Gohelle?

Case study

In Brief : This research paper presents the collected results from an inquiry led in the city of Loos en Gohelle, Northern France, in which some 7 000 people live. An ambitious sustainable development policy has been implemented there. Keen to innovate, the city has already shown great advance in this area. The article aims at questioning the economic impact of sustainable development in a region with financial difficulties, using examples of local shopkeepers.

Key words: sustainable development, experimental city, mineral field.

Table des matières

Executive Summary	5
Introduction	7
I. Présentation de Loos-en-Gohelle et hypothèses de travail.....	9
II. Visite de terrain et nouvel éclairage	13
III. Et pourtant, ça bouge	17
Conclusion et remerciements	20
Annexes	24
Annexe 1 : Définitions et chiffres INSEE 2002	24
Annexe 2 : Présentation des entreprises vues à Loos-en-Gohelle.....	30
Annexe 3 : Grille d’entretien pour les entreprises.....	32
Annexe 4 : Etat des Lieux : quelques chiffres.....	33
Annexe 5 : Les réalisations de Loos-en-Gohelle : Extrait d’un rapport rédigé par la ville en juillet 2006.....	35

Executive Summary

Dans le cadre de la majeure Alternative Management, spécialité de troisième année du programme HEC Grande Ecole, nous devons mener une mini-enquête de terrain auprès d'acteurs engagés dans le développement durable, afin de confronter théorie et réalité. Nous avons choisi d'étudier la ville de Loos en Gohelle, présentée comme un précurseur en terme de développement durable dans le cadre du cours que nous avons suivi sur le métabolisme territorial, pour tester si la politique de développement durable avait eu un impact positif et mesurable sur l'économie locale.

A la suite de notre étude, il nous semble que l'avenir du projet porté par la municipalité de Loos-en-Gohelle est assuré. Comme nous le décrivons ci-dessous, nous avons été étonné par l'infirmité de nos hypothèses de base, cependant d'autres arguments se sont mis en place. Nous nous attendions à un modèle politique, accompagné de chiffres, de leviers d'action fiscale : il n'en est rien et la municipalité n'est de toute façon pas dotée des moyens permettant d'effectuer un tel suivi quantitatif. Par contre, nous avons pu appréhender toute l'action que mène Jean-François Caron, qui est à la fois maire de Loos-en-Gohelle, membre actif de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (la CALL), président du groupe des Verts au Conseil Régional et président de plusieurs associations. Nous avons également rencontré une commune chaleureuse et dynamique.

Il apparaît que nous n'avons pas le recul suffisant pour évaluer l'impact du projet développement durable d'un point de vue économique. Mais nous pouvons anticiper sur ses réussites. « Loos ville pilote » est-elle une expérience qui a des retombées positives sur le plan économique et social ? Il semble que oui. Car même si ce ne sont pas des incitations fiscales qui fondent le pan économique de la politique mise en place, l'on constate que les entreprises viennent tout de même s'installer à Loos-en-Gohelle. Ici pas de zone franche, et pourtant, pour le cadre, pour le dynamisme du maire et de son équipe des entreprises continuent à s'y installer. Quant aux entreprises plus spécifiquement proches des questions d'environnement, un effet boule de neige devrait se mettre en place. Les premières entités installées sur la base 11/19 en attirent déjà d'autres ; et le projet de Ville Avenir devrait attirer plusieurs entrepreneurs du bâtiment et des filières proches.

Ce projet de Ville Avenir est le symbole même de la politique de Développement Durable, alliant dynamique économique et respect de l'environnement. Mais au-delà, il faudra changer de regard selon l'échelle d'action. D'abord impliquer pleinement les citoyens et les entreprises locales, ce qui n'est pas facile dans une région où l'héritage du paternalisme minier continue de peser sur les tentatives de démocratie participative. A ce titre, la relance de l'Union Commerciale est une avancée positive. Elargissons le focus : une telle politique ne peut rester confinée à une ville, d'autant qu'elle est de petite taille. Une alternative – mais qui demande davantage de moyens et de pouvoir décisionnel – serait de porter un tel projet au niveau de l'aire métropolitaine de Lille, qui déborderait sur la Belgique. C'est à l'échelle d'une région européenne qu'une telle expérience à la fois économique, sociale et environnementale pourrait connaître le plus de résonance.

Au-delà du *buzz* actuel autour du Développement Durable – où l'on arrive même à ce que chacun puisse y entendre ce qui l'arrange – il s'agit ici de proposer un modèle novateur de reconversion d'une zone économiquement sinistrée, où l'on connaît des taux de chômage et de pauvreté record, en une aire économiquement dynamique, qui recrée de l'emploi via des filières nouvelles. En somme, une aire qui, a priori en retard sur les autres, ait un temps d'avance sur une nouvelle relation citoyens-entrepreneurs-politiques respectueuse de l'environnement. Loos en Gohelle est une ville au passé douloureux. Or c'est ici qu'a été façonnée une des politiques de développement durable les plus abouties en France, à notre connaissance.

Notre visite à Loos fut extrêmement enrichissante, elle a également généré de passionnantes rencontres. Nous avons découvert que le développement durable est avant tout une histoire d'humains, de convictions, de paris sur le futur.

Introduction

« **Le développement durable, c'est un truc de bobo** ». Ce jugement péremptoire a longtemps porté préjudice à ce nouveau concept, qui fait aujourd'hui nombre d'émules. Manger bio et respecter la nature, cela semble en effet correspondre à une strate bien élevée de la pyramide de Maslow, et le souci écologique constitue pour beaucoup un privilège de riche. Manger et travailler d'abord, puis penser vert, éventuellement. La démarche de développement durable, en associant aux dimensions économiques et sociales la dimension écologique a donc rencontré une certaine résistance. Pourtant, les enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui rendent une telle démarche nécessaire et sont un premier contre argument de poids à cette étiquette réductrice. Pourquoi les seuls « bobos » seraient-ils sensibles à la hausse de température de 2° d'ici au siècle prochain, prévue par les experts les plus optimistes ? Pourquoi seraient-ils les seuls à se préoccuper de la montée du niveau des eaux de 50 à 60 cm qui en résultera ? Sans parler de ces bouleversements qui nous menacent tous, le développement durable a bien d'autres raisons d'être pris en considération par le grand nombre : son but est le développement, et la dimension économique n'est pas anecdotique, mais le développement est-il une fin en soi s'il laisse de côté les plus pauvres et grève le futur ? Si 80% des ressources sont consommées par 20% des habitants et si 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, il semble logique que la foule des laissés pour compte, qui dépasse de loin le cercle des « bobos », se préoccupe des questions de développement durable.

L'intérêt qu'a présenté pour nous l'étude de Loos-en-Gohelle est lié à cette apparente contradiction. C'est en effet dans une ville au passé douloureux qu'a été façonnée une des politiques de développement durable les plus abouties en France, à notre connaissance, ce qui est en contradiction avec l'« adage » évoqué plus haut. Cette démarche a été adoptée dans une optique de reconstruction, l'objectif étant de **redynamiser la ville**.

Convaincus de la pertinence d'une telle démarche dans un tel cadre, nous avons supposé que l'impact économique était déjà visible à Loos et avons souhaité l'appréhender par le biais d'une étude de cas, en rencontrant des représentants d'entreprises.

Nous avons ainsi formulé différentes hypothèses à l'issue de nos recherches théoriques (lectures de documents de communication élaborés par la mairie, site internet de la commune, lecture du rapport de stage d'un étudiant de science Po, etc.) que nous avons ensuite testé sur le terrain, en passant une journée à Loos-en-Gohelle. Cette visite fut extrêmement enrichissante et a

été l'occasion de rencontres passionnantes. Nous avons eu ainsi l'opportunité de mettre en parallèle les visions publiques (celle du maire et celle de la responsable de l'appropriation et de l'application de la politique développement durable, Catherine Thierry) et les visions privées des entrepreneurs rencontrés.

Ce travail nous a donc permis d'approfondir nos notions de développement durable, de découvrir le fonctionnement et les problématiques spécifiques d'une mairie, mais surtout de découvrir une commune chaleureuse et dynamique. A l'issue de notre visite, nous avons dû reconsidérer nos hypothèses de départ, ce qui a non seulement dynamisé notre réflexion mais été une source d'enseignements à part entière.

I. Présentation de Loos-en-Gohelle et hypothèses de travail

Loos-en-Gohelle a un passé tourmenté, et son histoire illustre une capacité à rebondir pour le moins intéressante. Cette ville du Nord-Pas-de-Calais, limitrophe de Lens, semble être l'incarnation du phénix tant elle est, comme lui, capable de renaître de ses cendres : elle fut cinq fois détruite entre 1213 et 1915, et, à l'instar des autres villes minières, fut frappée de plein fouet par la crise industrielle. A chaque destruction correspond pourtant une reconstruction, et la politique actuelle de son maire Jean-François Caron s'inscrit dans cette logique historique : elle vise à la reconstruction économique, sociale et environnementale, s'appuyant en cela sur les principes clefs du développement durable.

Le développement durable trouve ici tout son sens. Loos-en-Gohelle se trouve en effet dans le **bassin minier** qui constitue, du fait de sa faible activité économique, une des régions les plus pauvres de France. Selon les chiffres de l'INSEE (cf. Annexe), 43% des ménages de la CALL (et 47% pour Loos-en-Gohelle) n'étaient pas imposés sur le revenu en 2002. Quoique manifestement fragilisée et présentant tous les stigmates de la crise industrielle, la ville semble pourtant bénéficier d'une situation légèrement meilleure. Si l'on regarde en effet les chiffres de 2002 consacrés aux revenus, on s'aperçoit que le revenu médian de Loos est supérieur à celui de la CALL (12 249€ pour Loos contre 11 355 pour la CALL), de même que celui du décile le plus bas (10% des habitants de Loos touchaient moins de 4 323€ contre 3 245€ à l'échelle de la CALL). Cela semble encore confirmé par une comparaison entre Loos-en-Gohelle et les communes semblables de Fouquières-lès-Lens, Grenay et Vendin-le-Vieil (elles ont un nombre voisin de personnes dans les ménages fiscaux, respectivement, en 2002, 6 622, 6 528, 6 124 et 6 509) : là encore, les niveaux de revenus semblent globalement plus élevés à Loos. En revanche, la structure de ces revenus est plus ou moins identique sur la CALL (environ 2/3 des revenus proviennent des salaires).

Au delà de ces différences (somme toute marginales) de revenus, comment cette petite ville de 7 080 habitants (recensement de 1999) se distingue-t-elle de ses voisines ? Tout d'abord par un patrimoine soigneusement préservé et qui singularise aujourd'hui la commune : ses deux terrils, les plus hauts d'Europe, sont les témoins de son passé minier et de l'attachement de la ville à celui-ci. L'aboutissement de cette volonté est symbolisé, d'ailleurs, par le dossier de

candidature déposé au patrimoine mondial de l'Unesco par le membre de l'association « Chaîne des terrils » et maire de la ville, Jean-François Caron.

Mais plus encore que cette singularité topographique, c'est la politique impulsée par celui-ci il y a 10 ans qui fait de Loos-en-Gohelle une commune à part. Ce maire Vert, héraut du développement durable, a en effet jeté les bases d'une politique résolument tournée vers l'avenir. En quoi consiste-t-elle ? Principalement en une démarche apprenante et un va-et-vient local/global. La ville s'inspire des expériences précédentes pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée mais ouvre également ses portes au transfert de savoir-faire et à la pédagogie. La répliquabilité est un des maîtres mots de l'expérience développement durable de Loos, et un des enjeux majeurs est donc la capacité de la ville à essaimer son modèle et les connaissances acquises. De cette exigence « apprenante » découle encore une logique de participation citoyenne, car l'appropriation de l'expérience par les habitants est nécessaire pour garantir la durabilité du projet notamment. Par ailleurs, le slogan de Rio rythme l'action de la mairie : il s'agit en effet d'agir local en pensant global. L'action menée à l'échelle de la commune a un impact sur le monde de la même manière que celui-ci en a un sur elle ; ces interactions doivent être prises en compte et le développement de la ville ne sera réel que s'il ne porte pas préjudice à son environnement (en particulier si ce développement n'implique pas une dégradation de la situation des villes voisines.) Afin de répondre à cette nécessité, la politique menée par Jean-François Caron affiche une volonté de transversalité : tous les aspects du développement durable doivent être traités en même temps, avec cohérence. La Charte du Cadre de Vie en est le symbole et a permis d'aborder de front huit axes de développement depuis 2000 : eau, paysage et aménagement du territoire, gestion de déplacements, déchets, HQE, énergie, risques, démocratie participative.

Les réalisations depuis 1995 sont nombreuses et visibles, et outre les actions menées dans le cadre de la charte, le travail effectué autour de la Base 11/19 (ancienne mine de charbon en pleine reconversion) et l'implantation d'entreprises spécialisées dans le développement durable nous a semblé témoigner d'un certain dynamisme sur le plan économique (pour plus de détails sur les réalisations, cf. en annexe la section « Bilan » d'un rapport rédigé par la ville en juillet 2006). Dans une ville où le taux de chômage atteint les 17% en 1999, on ne peut faire abstraction de ce volet, et notre regard s'est donc naturellement tourné dans cette direction. Nous avons cherché à évaluer l'impact économique de cette politique par le biais des entreprises locales, notre hypothèse fondatrice étant que la mairie avait, dans le cadre de la politique

développement durable, une politique économique dont l'influence était positive. Quelques données semblaient d'ailleurs nous orienter dans cette direction : la ville dispose en effet d'un vaste territoire agricole, mais également d'un secteur tertiaire développé (on dénombre une centaine de commerces, artisans et professions libérales). Or ce tissu économique s'était fortement développé depuis 2000 (cf. en annexe la fiche « état de lieu » de Loos-en-Gohelle) : 54% des entreprises de la ville sont nées entre 2000 et 2007 (52% d'entre elles parce qu'elles y ont vu un marché), et il était tentant d'y voir un effet du volet économique de la politique menée par la commune. Les chiffres mentionnés plus haut (chiffres sur les revenus publiés par l'INSEE consultables en annexe) pouvaient également laisser croire à une amélioration de la situation de Loos suite à la mise en place de cette politique, la commune semblant présenter en 2002 des « résultats » légèrement meilleurs que ses voisines de taille comparable.

Nous avons donc **formulé différentes hypothèses** à la suite de nos lectures et recherches, que nous avons ensuite soumises à l'épreuve du terrain. Nous avons ainsi supposé que la politique de la ville avait attiré de nouveaux entrepreneurs et que la sensibilisation des habitants aux principes du développement durable avait eu un impact sur l'activité. Notre seconde hypothèse concernait la commune dans son ensemble : nous avons misé sur une amélioration de la situation de celle-ci, cette hypothèse étant notamment motivée par un reportage consacré à Loos-en-Gohelle (diffusé sur les écrans de l'hémicycle du sénat avant le commencement du débat de clôture d'une semaine de réflexion autour du thème « l'Europe, moteur d'un développement durable ? ») qui mettait en avant les changements récents et notamment une élévation des prix du foncier, présenté implicitement comme un indicateur de dynamisme économique. Enfin, la dernière hypothèse est l'hypothèse fondatrice mentionnée plus haut, consistant à supposer que la politique de la ville pouvait influencer le dynamisme économique.

Notre visite sur le terrain nous a permis de revenir sur ces présupposés, mais nous tenons à souligner, avant de les présenter, **les limites de nos résultats**. Il est clair en effet que notre étude est prématurée : trop peu de temps s'est écoulé depuis que Jean-François Caron, élu maire de Loos-en-Gohelle, a décidé la mise en place de cette politique et il est difficile (voire impossible) de mesurer de manière précise l'impact économique que celle-ci a pu avoir. Par ailleurs, les chiffres manquent, ce qui limite l'objectivité de nos résultats : la mairie n'a pas encore assez développé une culture de management de projet, et d'évaluation en particulier. Les résultats ne sont donc pas systématiquement mesurés et il est d'autant plus difficile de mettre en évidence une évolution, qu'elle soit positive ou négative. Enfin, notre approche est celle d'une

étude de cas : nous avons passé une journée à Loos-en-Gohelle et avons rencontré les représentants de huit structures (dont un par téléphone – Gohelle Habitat), ce qui est loin de constituer une étude exhaustive du tissu économique de Loos-en-Gohelle et des villes avoisinantes (pour apporter une analyse plus précise encore sur la situation de Loos, il aurait fallu mener de front une étude dans plusieurs communes voisines).

II. Visite de terrain et nouvel éclairage

Pour valider nos hypothèses, nous avons décidé de passer une journée à Loos-en-Gohelle à la rencontre de ses habitants. En ce mardi 15 Janvier 2008, nous avons ainsi affronté vent et pluie mais surtout trouvé chez toutes les personnes rencontrées un vrai accueil et des témoignages authentiques. Pour nous, évaluer l'impact économique de la politique de la ville, c'est aussi mesurer l'attractivité de la ville et son évolution. Pour ce faire, nous avons choisi comme indicateurs le montant de la taxe professionnelle, le nombre de commerces, et la raison de leur implantation à Loos, mais aussi le prix du foncier, le taux de chômage et d'allocataires du RMI... Notre étude ne prétend nullement être exhaustive, elle ne reprend que nos impressions, basées sur les témoignages et les données que nous avons pu obtenir sur place au cours de notre courte visite.

Il apparaît ainsi que, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, **ce n'est pas d'abord la politique de la ville qui a été un facteur déterminant pour l'installation des entreprises rencontrées à Loos-en-Gohelle**. Il faut ici établir clairement une distinction entre les entreprises ou associations dont le développement durable est le cœur de métier (CD2E, CERDD, Act Environnement) et les autres (Intermarché, restaurants et bars, opticien). Pour les premiers, la politique développement durable de Loos a été déterminante. Mais ce n'est pas le cas des commerces de la seconde catégorie qui se sont plutôt installés par opportunité (Intermarché), ou par attachement familial (Le Briquet). Sinéo, entreprise de nettoyage à sec, se situerait entre les deux catégories, car sa technologie a été développée dans le but explicite de respecter l'environnement et que c'est une entreprise d'insertion. Il est donc intéressant de noter que Sinéo s'est installé à Loos-en-Gohelle il y a deux ans par hasard, parce qu'il y avait un local libre qui les intéressait. Ils n'avaient pas donc pas cherché à profiter de la dynamique développement durable de Loos-en-Gohelle, mais sont aujourd'hui heureux de pouvoir bénéficier de sa renommée.

La ville de Loos-en-Gohelle ne bénéficie **pas d'avantages fiscaux** aussi intéressants que certaines villes voisines. Si Loos se situe en zone DATAR ce qui donne droit à certains avantages, cela est le cas de 95% de la région Nord Pas de Calais : ce n'est pas différenciant. En revanche, Loos n'a pas été classée Zone Franche Urbaine (ZFU), contrairement à Hénin Beaumont par exemple. Or être en ZFU permet d'avoir une exonération de taxe professionnelle

et d'impôts sur les sociétés pendant trois ans (puis le pourcentage est dégressif). Les avantages fiscaux peuvent donc être déterminants. Ainsi le fondateur d'Act Environnement aurait choisi de s'implanter dans une ZFU si on ne lui avait pas proposé un local sur la Base 11-19.

Le cas de Marcoptique est également intéressant à étudier : le premier opticien de la ville est venu s'installer à Loos il y a un an, non pas pour sa politique développement durable (dont il ignorait tout) mais parce qu'il avait de Loos-en-Gohelle une **image dynamique**, suite à sa participation au marathon de la route du Louvre. On note ainsi un certain dynamisme à Loos-en-Gohelle, notamment avec la relance récente de l'Union Commerciale pour les commerces de la ville ou le démarrage du projet Ville Avenir, qui sera une vitrine pour les entreprises du BTP en matière d'éco construction. Enfin, le cadre de vie est jugé par tous agréable, la ceinture verte qui entoure la ville est notamment souvent citée comme un atout important de Loos.

A la lecture des rapports de la mairie, on s'aperçoit que **la situation sociale ne s'est pas nettement améliorée** depuis la mise en place de la politique de développement durable de la ville. Selon les chiffres fournis par la Caisse Allocations Familiales (CAF) en 2005, 36% des habitants de Loos-en-Gohelle peuvent être considérés comme étant en difficultés financières puisqu'ils perçoivent des prestations de solidarité. Sur les 1 203 allocataires de la CAF, 393 familles ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté, dont 131 isolés, 120 monoparentales, 25 couples sans enfants et 117 couples avec enfants. Les 393 allocataires représentent 1 052 personnes de la commune, soit 1/7 de la population soit 15 % de la population totale qui sont en dessous du seuil de pauvreté, sachant qu'en 2004, le seuil des bas revenus était fixé à 738,86 euro. En 1999, l'INSEE considère que 17% de la population active de Loos est au chômage. Les derniers chiffres de la Caisse Centrale d'Activité Sociale (CCAS) dénombrent 198 bénéficiaires du RMI, 73 personnes aidées en tickets alimentaires et 417 demandeurs d'emplois. Ces chiffres sont inégaux selon les quartiers de Loos, la Cité 5 et la Cité Belgique étant particulièrement exposées. Ces chiffres ne signifient pas qu'aucun emploi n'a été créé à Loos. En effet, il apparaît que parmi les personnes rencontrées, beaucoup n'habitent pas dans la commune, ce qui explique que les nouveaux emplois créés (notamment dans les nouvelles filières liées au développement durable, faisant appel à des compétences précises, non présentes parmi les habitants de Loos) ne fassent pas diminuer le chiffre du chômage sur un laps de temps aussi court.

Selon Gohelle Habitat, agence immobilière de Loos-en-Gohelle installée dans la commune depuis cinq ans, **le prix de l'immobilier** a augmenté à Loos qui est une « ville village » très appréciée, à laquelle les gens sont attachés et reviennent pour leur retraite ou quand

ils ont des enfants. A titre d'exemple une maison en lotissement valait entre 130 000 et 150 000 euros il y a 3 ans contre 160 000 à 175 000 euros aujourd'hui, y compris avec travaux à faire, aujourd'hui, soit une augmentation de 20% environ ! Mais cette augmentation n'est pas plus importante que dans les villes voisines équivalentes (exceptées des villes comme Grenay qui ne sont pas très demandées, à cause des usines), elle fait partie d'un mouvement général de hausse des prix. On note d'ailleurs depuis six mois une stagnation des prix immobiliers.

Chiffres du chômage élevé, politique ayant peu d'impact direct sur l'installation de nouvelles entreprises... Faut-il remettre toutes nos hypothèses en questions ? La politique de Loos-en-Gohelle a-t-elle réellement un impact sur l'économie ?

Premier constat : si on reprend tous les projets de la ville de Loos-en-Gohelle, peu ont un caractère économique explicite. Leur politique de développement durable s'attache surtout au **volet environnemental**. C'est d'ailleurs la perception qu'en ont toutes les personnes « non initiées » que nous avons rencontrées. Pour elle, la mairie s'attache à être exemplaire en termes environnementaux (ils citent le tri des déchets, les bâtiments HQE, la ceinture verte). Il est vrai que les actions sur l'environnement sont ce qu'il y a de plus visible, notamment dans une région où les mairies voisines sont majoritairement socialistes ou communistes. C'est par sa politique environnementale et par le symbole que constitue la base 11-19 que Loos se démarque de ses voisines.

Notre courte visite fait également apparaître **l'importance des compétences nécessaires au niveau local** pour que de tels projets réussissent. Loos-en-Gohelle ne s'illustre pas il y a quelques années encore par la densité de son secteur associatif. Il est difficile dans une petite ville de trouver des gens capables de porter des projets d'envergure aux multiples facettes. L'exemple du projet de maraîchage illustre parfaitement cette difficulté : il s'agissait d'employer des personnes en insertion pour fournir aux habitants des paniers de légumes. Ce projet n'a pas pu fonctionner aussi bien que prévu, faute de structures associatives assez étayées localement. La culture de management de projet est longue à se mettre en place dans le secteur public, dans les mairies comme dans les communautés d'agglomérations. Loos a fait des progrès importants en la matière mais éprouve encore quelques difficultés pour se fixer des objectifs chiffrés, les suivre et capitaliser son expérience.

Une dernière limite est le caractère mi urbain, mi rural de la ville. Loos ville apprenante se nourrit des expériences menées dans d'autres villes. Or ces villes sont souvent de taille plus importante, et les projets menés en milieu exclusivement urbain. Loos, qui ne comporte que 0,7% d'agriculteurs exploitants mais dont le territoire est marqué par les terres agricoles en son sein, possède un caractère rural à ne pas négliger et qui n'est pas toujours pris en compte dans l'élaboration des projets DD, faute de précédent.

Ainsi, on voit que les enjeux de calibrage et de gestion des projets sont lourds pour une commune de 7 000 habitants.

Il est vrai qu'**en matière économique, la ville ne dispose d'aucune compétence**. C'est la Communauté de Communes de Lens Liévin (la CALL) qui est responsable de la politique économique. Ainsi ce n'est par exemple pas la commune, mais la CALL, qui perçoit la taxe professionnelle. La mairie ne sait pas systématiquement quand un nouveau commerce s'installe sur son territoire. Comme on l'a vu, elle ne possède pas non plus de moyens d'incitation fiscale pour encourager l'ouverture de nouvelles entreprises.

Que la CALL soit responsable de l'aspect économique nous paraît être pertinent. En effet, en ce qui concerne la politique économique, il semble que la ville ne soit pas le bon échelon. Pour être efficace et pertinente, **une politique doit avoir une envergure plus grande**, en se situant au niveau du bassin minier dans son ensemble, de la région Nord Pas de Calais, voire même de l'aire métropolitaine de Lille (« région » européenne qui s'étend sur une partie de la Belgique). Ceci permet notamment d'éviter qu'une nouvelle ségrégation voit le jour entre Loos et les villes voisines. Le but n'est en effet pas d'attirer des entreprises à Loos-en-Gohelle au détriment des autres villes de la région, mais bien de redynamiser l'ensemble de la zone en difficulté.

III. Et pourtant, ça bouge

Le descriptif de notre enquête et les chiffres indiqués n'expriment pas notre dénigrement de cette politique. Bien au contraire. Nous l'avons vu, plusieurs initiatives à composante économique ont été entreprises, mais comme nous le disions il est peut-être trop tôt pour en mesurer l'impact. Néanmoins, on peut anticiper sur leur effet de manière qualitative.

Le rapport rédigé par la ville en 2006 (et présenté en annexe) cite « l'effort [porté] sur le soutien à des formes économiques alternatives au capitalisme traditionnel : Centre de création et de Développement des éco entreprises (CD2E), critères éco responsables dans la commande publique [...] ». Ce sont ici deux exemples des initiatives encourageantes dans le cadre d'une ville-pilote. L'introduction de **critères éco responsables dans la commande publique** n'est pas une obligation légale, elle peut même sembler pour certains être une contrainte supplémentaire. De fait elle l'est, puisqu'elle rajoute certains points au cahier des charges. Mais elle illustre un des principes même du développement durable : ces clauses supplémentaires ne devraient pas augmenter le coût des prestations proposées ; elles en modifieront la méthodologie et permettront de s'orienter vers un mode de production plus respectueux de l'environnement.

L'exemple du CD2E reflète quant à lui la spécificité de la politique DD de Loos-en-Gohelle. Le centre de Création et de Développement d'Eco Entreprises n'est pas une entreprise à but lucratif mais bien une pépinière d'eco-entreprises. Ce centre est situé sur la Base 11/19 qui nous paraît être le symbole physique de Loos-en-Gohelle. Il s'agit de l'ancienne base minière. La plupart des villes du bassin minier ont rasé leurs puits à la fermeture des exploitations dans les années 1980. Loos-en-Gohelle, via son maire (alors le père de Jean-François Caron), s'y est refusé et **la reconversion du site** a commencé ... initiée par la mairie. Jean-François Caron y a ajouté sa touche développement durable, et le président-fondateur de CD2E n'est autre que le maire lui-même.

Sur la même base se situe aussi le CERDD (Centre de Ressource du Développement Durable) : il s'agit d'une association transformée en Groupement d'Intérêt Public et dont la «mission est de promouvoir des dynamiques territoriales durables et de sensibiliser au développement durable en région Nord Pas-de-Calais ». Le président-fondateur en est aussi Jean-

François Caron, également membre de la Chaîne des Terrils qui « concourt à la préservation et à la mise en valeur les terrils et friches minières du Nord-Pas-de-Calais » (visites guidées, activité de d'éducation, découverte de la nature environnante ...). On le voit bien, **la place de Jean-François Caron est prépondérante, voire selon nous essentielle**, au sens fort. M. Caron est un homme charismatique, volontaire, convaincu du bien-fondé de son action et convaincant. La ville n'est pas le bon échelon pour agir plus directement sur la politique économique. Une politique de Développement Durable suppose l'implication des mondes citoyens et économiques ? Nous l'avons vu, M. Caron crée des associations qui opèrent au-delà du seul territoire de Loos – telle la Chaîne des Terrils, dont le but est de valoriser ces espaces sur l'ensemble de la région – ou favorise la relance de l'Union Commercial pour les commerçants de Loos en Gohelle. Ainsi, si d'un point de vue économique, le maire de Loos-en-Gohelle n'a a priori que peu de liberté de manœuvre, M. Caron n'en tente pas moins de dynamiser la ville, de créer de l'activité et surtout de **créer un mouvement**.

Il s'agit ici de la première étape à un vrai dynamisme économique local, et M. Caron semble y parvenir avec succès. Créer des associations et autres structures pourrait sembler anecdotique, face à une incitation fiscale. Il n'en est rien. Ce que nous avons remarqué, c'est que cette Base 11/19 n'est en réalité pas une fin, mais un début. Avoir rassemblé le CERDD, le CD2E dans un même lieu – chose d'autant plus symbolique voire exemplaire étant donné le succès de la reconversion du terrain – a créé un début de mouvement. Probablement est-ce aussi dû à l'action de M. Caron, mais ce n'est pas un hasard si Act Environnement s'est installé sur la base 11/19 : l'entreprise reconnaît pleinement être là attirée par le projet global que porte la ville. Un nouveau local était en cours de construction sur la base lors de notre visite. En somme, le succès économique – que l'on pourra retrouver dans ce cas en une création d'emplois, l'apparition de nouvelles entreprises – résultera de **l'effet d'entraînement** qu'auront permis les différentes initiatives de M. Caron. Le projet Ville Avenir en est un autre exemple, peut-être le plus représentatif : ce projet d'attirer les entreprises du BTP spécialisées dans l'éco-construction ne repose sur aucun levier fiscal, incitatif, administratif. Il est dû au symbole que constitue désormais Loos en Gohelle et à son image de ville pilote en termes de développement durable, et donc à l'action de M. Caron, à ses contacts, ses réseaux de connaissances. Ainsi, la ville verra apparaître une nouvelle entreprise, puis deux, puis plusieurs. C'est toute une filière qu'on peut espérer voir apparaître à Loos en Gohelle : et ainsi de **nouveaux emplois, plus de revenus** via la taxe professionnelle à la CALL. C'est en fin de compte tout le métabolisme territorial qui se trouve dynamisé, dans le respect des principes du développement durable : outre le

développement économique et le respect de l'environnement, la politique de JF Caron permet d'associer les habitants, les acteurs publics et privés, les usagers et les associations à l'évolution des modes de vie, et facilite les échanges au sein de "l'écosystème" Lossois. En somme, une efficacité économique dans le respect le plus total de l'environnement. Trouvez-vous meilleur exemple d'application du concept de Développement Durable ?

Conclusion

Jean François Caron vient d'être réélu avec une large avance à la mairie de Loos en Gohelle. Mais que se passerait-il si Jean-François Caron n'était plus là ? Car le temps du Développement Durable n'est pas celui du politique. Loos-en-Gohelle, ville apprenante, aura-t-elle suffisamment *appris* ? Aujourd'hui, la motivation et l'influence de M. Caron sont un atout indéniable pour la ville. Déjà le cadre de vie paraît meilleur que les villes avoisinantes. Et il est d'ores et déjà possible de **capitaliser sur les quelques expériences réalisées** : compétences pour créer un pôle, pour redynamiser un tissu associatif citoyen et commercial, et, espérons-le bientôt, capitaliser de l'expérience en éco-construction.

Mais nous nuancions déjà : le temps du politique n'est pas celui du Développement Durable. Six ans, est-ce assez pour relancer un dynamisme économique, créer de toute pièce une filière professionnelle, faire assimiler les concepts du DD à l'ensemble des citoyens ? Ce dernier point est d'autant plus critique que la population locale hérite d'un lourd passé, avec ses habitudes et ses mœurs. Ici, jamais on n'a demandé aux citoyens de participer, le paternalisme – au mieux – des propriétaires miniers étant à mille lieux de la *démocratie participative*. C'est pourquoi l'Union Commerciale elle même avait disparu et les structures associatives étaient relativement peu nombreuses. En conséquence, nous recommanderions d'ores et déjà à la municipalité, aussi perturbant cela puisse paraître à certains, d'introduire une certaine culture du management, du moins celle de **la gestion de projet**. Celle-ci semble absente aujourd'hui – ce qui constitue en soi une certaine faiblesse pour pouvoir mesurer les effets de telle ou telle action propre à la politique de Loos-en-Gohelle –, or elle permettrait de garder trace des actions entreprises, d'en mesurer les impacts et surtout de pouvoir les capitaliser.

N'oublions pas non plus que Loos-en-Gohelle se veut « ville-pilote » et qu'il lui faut communiquer sur ses échecs comme sur ses succès. A ce propos, il faudra éviter un écueil de la part de l'équipe municipale, un écueil que nous avons lu entre les lignes de nos interlocuteurs locaux. Certains perçoivent en effet tout ce programme Vert comme une action seulement immatérielle et environnementale. N'oublions pas que nous sommes ici au cœur d'un bassin ouvrier, où la tradition socialiste et communiste est très forte. Il ne faudra donc pas oublier les problèmes plus sociaux ou sécuritaires, mais surtout ne pas oublier d'insister sur le fait qu'ils ne

sont pas mis de côté au profit d'une quelconque idéologie écologiste. Encore une fois, rappelons que le concept de Développement Durable est souvent cantonné à l'écologie et pas assez assimilé comme une démarche globale par l'ensemble de la population, pour qui il faut avant tout **des actions concrètes**.

Le projet Ville Avenir semble de notre point de vue la meilleure opportunité à ce jour. Parce qu'il crée de l'emploi. Parce qu'il sera possible de former et donc employer de la main d'œuvre locale. Parce qu'il reste en totale cohérence avec la vision environnementale que porte la mairie. En somme, parce qu'il est une illustration palpable des bénéfices d'une telle politique. L'opportunité paraît même plus large que cela, si l'on considère qu'avec l'appui des structures de la base 11/19 un effet de réseau se crée autour des métiers éco-responsables et que l'implantation des premières entités provoque un effet d'entraînement (« boule de neige ») dans la même ville.

Enfin, puisque M. Caron est l'homme fort du Développement Durable, du moins dans le bassin de Lens Liévin, il serait judicieux de profiter de son poids au sein des différentes instances politiques non pour favoriser Loos-en-Gohelle, mais pour inciter les autres villes avoisinantes à adopter pareil chemin. Alors la CALL se focalisera sur les besoins d'une telle politique et pourra mettre en place les moyens dont elle dispose – notamment au niveau économique – pour favoriser le Développement Durable de la ville, du bassin voire de l'aire métropolitaine de Lille.

Remerciements

Merci à Catherine Thiery,

responsable de l'appropriation et de l'application de la politique développement durable de la ville de Loos-en-Gohelle, qui nous a gentiment accueilli à en cette ville et qui nous a copieusement aidés dans nos démarches et nos recherches ;

Merci à Jean-François Caron,

entre autres maire de Loos-en-Gohelle, qui, malgré l'emploi du temps plus que chargé lors de notre venue, a pu nous recevoir, et qui symbolise à nos yeux tout l'espoir que nous pouvons porter en un développement durable concret ;

Merci à Thanh Ngiem,

professeur émérite d'HEC Alternative Management, qui a su nous faire partager ses expériences, qui a toujours été disponible pour nos questions, et surtout sans qui nous n'aurions pas découvert Loos-en-Gohelle ;

Merci enfin à toutes les personnes rencontrées à Loos, qui se sont rendues disponibles pour répondre à nos questions.

« L'utopie est simplement ce qui n'a pas encore été essayé »,

Théodore Monod

Annexes

1. Annexe 1 : Définitions et chiffres INSEE 2002

La source des revenus fiscaux

Ménages fiscaux:

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les « ménages fiscaux » désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée (2002) ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Les « ménages fiscaux » retenus représentent 95 % des ménages au sens du recensement en France métropolitaine.

Revenu fiscal:

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé revenu fiscal, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus 2002 », avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- Les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- Les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- Les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- Les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Revenu fiscal et revenu disponible:

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de

tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Unités de consommation:

Le revenu fiscal par unité de consommation présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par unité de consommation devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est évalué comme suit :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 unité
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 unité
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 unité

2. Outils statistiques

zone géographique	1er décile	1er quartile	médiane	3ème quartile	9ème décile	rapport inter-quartile	étendue inter-quartile
Nord-Pas-de-Calais	4 388	8 117	13 007	18 914	26 365	2,33	10 797

La médiane:

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la médiane du revenu fiscal par unité de consommation, qui partage les ménages en deux groupes : la moitié déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par unité de consommation supérieur.

En 2002, la moitié de la population du Nord-Pas-de-Calais vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 13 007 euros.

Les quartiles:

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le rapport inter-quartiles du revenu fiscal par unité de consommation, qui rapporte les « hauts revenus » aux « bas revenus ». Le seuil des « bas revenus » correspond à la limite du 1er quartile : 25 % des ménages déclarent un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur. Le seuil des « hauts revenus » correspond à la limite du 3e quartile : 25 % des ménages déclarent un revenu par unité de consommation supérieur à cette valeur.

En 2002, un quart de la population du Nord-Pas-de-Calais vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 8 117 euros, et un quart dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation supérieur à 18 914 euros.

Le rapport inter-quartiles est donc égal à 2,3 et peut s'exprimer ainsi : le revenu par unité de consommation (UC) tel que 25 % des personnes présentent un revenu supérieur (3e quartile) est 2,3 fois plus élevé que le revenu par UC tel que 25 % des personnes présentent un revenu inférieur (1er quartile), avant la redistribution par l'impôt et les prestations sociales (leur prise en compte aurait pour effet de réduire ce rapport).

L'intervalle inter-quartile:

L'intervalle inter-quartiles (Q3-Q1) du revenu fiscal par unité de consommation mesure l'éventail des revenus par UC de la moitié des personnes réparties autour de la médiane (écartant 25 % des personnes aux revenus par UC les plus bas et 25 % des personnes aux revenus les plus élevés). L'intervalle inter-quartiles est sensible au niveau général des revenus au sein de la zone étudiée. Rapporté à la médiane, cet intervalle devient un indicateur de dispersion relatif, sans unité, permettant de comparer les éventails de revenus de la moitié des personnes entre zones présentant des revenus médians par UC différents.

En 2002, l'éventail du revenu fiscal par unité de consommation (UC) où se situent la moitié de la population du Nord-Pas-de-Calais présente une amplitude de 10 797 euros, en écartant les 25 % de personnes aux revenus par UC les plus faibles (inférieurs à 8 117 euros) et les 25 % de personnes aux revenus par UC les plus élevés (supérieurs à 18 914 euros). Cet éventail du revenu par UC de la moitié des personnes représente 83 % de la valeur médiane de ce revenu (il s'agit de l'intervalle inter-quartiles rapporté au revenu fiscal médian par UC égal à 13 007 euros).

Les déciles:

La limite du 1er décile signifie que 10 % des ménages déclarent un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur. La limite du 9e décile signifie que 10 % des ménages déclarent un revenu par unité de consommation supérieur à cette valeur. En 2002, 10 % de la population du Nord-Pas-de-Calais vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 4 388 euros, et 10 % dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation supérieur à 26 365 euros.

Analyse des revenus fiscaux à l'échelle des structures intercommunales Les ménages fiscaux en 2002

(source : Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages en 2002)

zone géographique – Nord-Pas-De-Calais/ CA de Lens-Liévin	nombre de ménages fiscaux	nombre de personnes dans les ménages fiscaux	nombre d'UC dans les ménages fiscaux	nombre de personnes par ménage	nombre d'UC par ménage	part des ménages imposés sur le revenu
Ablain-Saint-Nazaire	670	1 815	1 184	2,7	1,8	n.d.
Acheville	190	527	338	2,8	1,8	n.d.
Aix-Noulette	1 274	3 489	2 260	2,7	1,8	56,0
Angres	1 637	4 333	2 836	2,6	1,7	49,5
Annay	1 573	4 521	2 870	2,9	1,8	49,5
Avion	6 431	17 307	11 171	2,7	1,7	37,8
Billy-Montigny	3 087	8 028	5 228	2,6	1,7	40,3
Bouvigny-Boyeffles	817	2 347	1 501	2,9	1,8	61,4
Bully-les-Mines	4 682	11 679	7 757	2,5	1,7	44,9
Bénifontaine	102	266	177	2,6	1,7	n.d.
Carency	244	674	438	2,8	1,8	n.d.
Eleu-dit-Leauwette	1 098	3 022	1 952	2,8	1,8	51,6
Estevelles	535	1 677	1 036	3,1	1,9	n.d.
Fouquières-lès-Lens	2 337	6 528	4 165	2,8	1,8	39,2
Givenchy-en-Gohelle	744	2 043	1 322	2,7	1,8	63,3
Gouy-Servins	108	308	196	2,9	1,8	n.d.
Grenay	2 259	6 124	3 923	2,7	1,7	33,2
Harnes	4 832	12 901	8 400	2,7	1,7	41,9
Hulluch	997	2 836	1 799	2,8	1,8	44,1
Lens	14 237	34 365	22 994	2,4	1,6	43,8
Liévin	11 723	31 238	20 232	2,7	1,7	40,1
Loison-sous-Lens	2 018	5 485	3 549	2,7	1,8	47,4
Loos-en-Gohelle	2 401	6 622	4 260	2,8	1,8	47,0
Mazingarbe	2 680	7 132	4 606	2,7	1,7	39,2
Meurchin	1 298	3 526	2 274	2,7	1,8	45,8
Méricourt	4 209	11 325	7 327	2,7	1,7	39,4
Noyelles-sous-Lens	3 004	7 158	4 843	2,4	1,6	39,0
Pont-à-Vendin	1 074	2 992	1 892	2,8	1,8	41,3
Sains-en-Gohelle	2 168	6 015	3 849	2,8	1,8	43,6
Sallaumines	3 710	10 131	6 502	2,7	1,8	32,5
Servins	292	875	550	3,0	1,9	n.d.
Souchez	828	2 240	1 454	2,7	1,8	60,0
Vendin-le-Vieil	2 290	6 509	4 130	2,8	1,8	46,8
Villers-au-Bois	141	372	244	2,6	1,7	n.d.
Wingles	2 994	8 340	5 340	2,8	1,8	45,1
CA de Lens - Liévin	90 360	239 295	155 562	2,6	1,7	43,4

Les revenus déclarés au titre de l'année 2002 par unité de consommation (UC)

zone géographique	1er décile	1er quartile	médiane	3ème quartile	9ème décile	rapport inter-quartiles	étendue inter-quartiles
Ablain-Saint-Nazaire	n.d.	n.d.	16 280	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acheville	n.d.	n.d.	17 866	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Aix-Noulette	6 166	9 840	14 139	20 106	27 420	2,04	10 266
Angres	5 092	8 195	12 724	19 428	26 730	2,37	11 233
Annay	4 369	7 879	12 104	17 358	24 063	2,20	9 479
Avion	2 018	5 529	10 006	14 661	19 422	2,65	9 132
Billy-Montigny	2 261	6 285	10 618	15 119	20 600	2,41	8 834
Bouvigny-Boyeffles	6 708	10 118	15 243	21 717	30 778	2,15	11 599
Bully-les-Mines	4 187	7 590	11 862	16 695	22 106	2,20	9 105
Bénifontaine	n.d.	n.d.	17 490	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Carency	n.d.	n.d.	16 303	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Eleu-dit-Leauwette	5 503	8 642	12 985	17 487	23 208	2,02	8 845
Estevelles	n.d.	n.d.	12 294	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Fouquières-lès-Lens	2 401	5 972	10 656	15 046	19 646	2,52	9 074
Givenchy-en-Gohelle	6 936	10 824	15 999	23 590	34 336	2,18	12 766
Gouy-Servins	n.d.	n.d.	15 698	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Grenay	2 700	5 923	9 634	13 979	18 239	2,36	8 056
Harnes	3 320	6 831	11 287	15 845	21 110	2,32	9 014
Hulluch	5 108	7 820	11 808	16 955	22 721	2,17	9 135
Lens	2 114	5 873	10 984	16 283	23 172	2,77	10 410
Liévin	2 443	5 879	10 395	15 262	21 321	2,60	9 383
Loison-sous-Lens	4 483	7 646	11 919	16 690	22 113	2,18	9 044
Loos-en-Gohelle	4 323	7 553	12 249	17 453	23 104	2,31	9 900
Mazingarbe	3 122	6 384	10 892	14 990	19 965	2,35	8 606
Meurchin	3 998	7 664	12 109	16 613	22 456	2,17	8 949
Méricourt	3 205	6 687	10 825	15 168	20 378	2,27	8 481
Noyelles-sous-Lens	4 008	7 534	11 491	15 460	20 032	2,05	7 926
Pont-à-Vendin	4 149	7 224	10 611	14 887	20 172	2,06	7 664
Sains-en-Gohelle	3 864	7 030	11 418	16 287	21 363	2,32	9 257
Sallaumines	1 921	5 221	9 302	13 567	18 208	2,60	8 346
Servins	n.d.	n.d.	15 492	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Souchez	7 270	10 432	15 578	21 301	30 289	2,04	10 869
Vendin-le-Vieil	4 125	7 215	11 428	16 380	21 496	2,27	9 165
Villers-au-Bois	n.d.	n.d.	16 961	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Vimy	7 681	11 571	16 428	22 518	31 236	1,95	10 947
Wingles	3 913	7 216	11 595	16 107	21 922	2,23	8 891
CA de Lens – Liévin	3 245	6 778	11 355	16 244	22 274	2,40	9 466

La structure des revenus déclarés au titre de l'année 2002

zone géographique				
Ablain-Saint-Nazaire	part des traitements / pensions	part des pensions / retraites	part des revenus des professions non salariales	part des autres revenus
Acheville	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Aix-Noulette	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Angres	71,9	21,0	5,0	2,1
Annay	62,7	29,0	6,8	1,5
Avion	68,4	23,4	6,1	2,1
Billy-Montigny	65,1	30,2	3,5	1,2
Bouvigny-Boyeffles	61,7	31,9	5,0	1,4
Bully-les-Mines	70,4	18,9	8,3	2,5
Bénifontaine	63,1	31,7	4,1	1,1
Carency	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Eleu-dit-Leauwette	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Estevelles	71,1	24,7	3,1	1,1
Fouquières-lès-Lens	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Givenchy-en-Gohelle	64,8	30,8	3,4	1,1
Gouy-Servins	67,6	18,6	10,3	3,4
Grenay	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Harnes	63,2	32,5	3,4	0,9
Hulluch	63,3	31,1	4,5	1,1
Lens	65,5	24,9	7,9	1,7
Liévin	62,0	31,4	4,4	2,2
Loison-sous-Lens	66,1	28,5	4,4	1,0
Loos-en-Gohelle	68,7	24,1	5,7	1,4
Mazingarbe	66,7	25,4	6,5	1,5
Meurchin	63,9	30,6	4,5	1,1
Méricourt	67,1	27,3	3,9	1,7
Noyelles-sous-Lens	65,4	29,2	4,2	1,2
Pont-à-Vendin	57,5	38,3	3,3	0,8
Sains-en-Gohelle	72,0	22,4	4,4	1,2
Sallaumines	71,1	24,0	3,6	1,3
Servins	61,4	34,6	3,5	0,5
Souchez	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Vendin-le-Vieil	64,9	22,5	8,3	4,2
Villers-au-Bois	69,5	25,3	3,8	1,5
Vimy	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Wingles	68,5	18,9	7,7	5,0
CA de Lens – Liévin	69,0	26,2	3,9	1,0

date de mise à jour : 28-févr-07

3. Annexe 2 : Présentation des entreprises vues à Loos-en-Gohelle

Act Environnement

Créé par Benjamin Fedor en 2005, Act Environnement est un bureau d'étude d'architectes, spécialisé dans le développement durable. S'ils ont des projets sur toute la France, ils travaillent souvent avec la commune de Loos-en-Gohelle, notamment sur l'audit des bâtiments HQE existants et sur la sensibilisation des habitants. Act Environnement travaille également à la définition d'un nouvel outil de « qualité durable » qui ne sera pas un label mais une démarche à suivre à laquelle tout promoteur devra se référer que ce soit pour les bâtiments publics ou pour le résidentiel.

Marcoptique

Le premier opticien de l'histoire de Loos-en-Gohelle a ouvert ses portes il y a un an en plein centre ville. Marc Dumortier est indépendant, il parie sur le renouveau des commerces de centre ville et se donne trois ans pour être rentable. Il est trésorier de l'Union Commerciale.

Le Briquet

Racheté voici deux ans par un couple dont la femme est originaire de Loos, ce restaurant est situé entre le terril et la Base 11-19, à l'emplacement de l'ancien bistrot des mineurs. Le briquet est d'ailleurs le nom donné au casse-croute des mineurs, constitué principalement de tartines et porté dans une sacoche métallique du même nom. Leur clientèle est très variée, allant des anciens mineurs du quartier, habitués au lieu, aux personnes travaillant sur la Base 11-19 reconvertie, ou à l'équipe de foot de Lens.

L'Estaminet

Bar de la place de la mairie repris depuis deux ans également par un couple, qui n'habite pas Loos-en-Gohelle.

Gohelle Habitat

Unique agence immobilière possédant une filière domiciliée à Loos-en-Gohelle. Ouvert depuis 5 ans, Gohelle Habitat vend presque uniquement de l'ancien. A leurs dires, Loos est très prisé comme ville village, très familial, auquel les gens sont attachés et reviennent y vivre pour leur retraite ou lorsqu'ils ont des enfants.

Intermarché

Supermarché, membre du réseau national de franchises Intermarché. Le magasin s'est implanté à Loos il y a 15 ans et a été rénové il y a 2 ans. A cette occasion un nouveau gérant – celui que nous avons rencontré – a été nommé. Le magasin s'est initialement installé dans cette ZAC pour sa situation à proximité de Lens ; aujourd'hui encore il profite de cette zone de chalandise s'étalant sur les deux communes.

La coopération avec la mairie est faible, si ce n'est inexistante. Les préoccupations du gérant sont loin des principes de développement durable qu'essaie de divulguer la municipalité. Le gérant reconnaît bien que « si le maire veut développer sa ville, c'est là-dessus [le DD] qu'il faut le faire, mais moi ce n'est pas mon souci ». En revanche, c'est l'ensemble du mouvement national qui le pousse à retirer les sacs plastiques en bout de caisse ou à favoriser le recyclage. « Et si [les consommateurs] veulent plus d'écologie, on leur mettra plus d'écologie ».

Sineo

Sineo est un réseau de franchises de lavage de voitures à la main à sec, d'abord implanté à Lille. En réalité, de l'eau est utilisée : mais ici on consomme 13L d'eau (dilution du produit de lavage, organique, et rinçage inclus) contre 150 à 200L par lavage en station essence. De plus, tant que possible les franchises participe à l'insertion professionnelle en recrutant des employés en fins de droits, rmistes, anciens prisonniers.

L'activité à Loos-en-Gohelle a débuté le 31 janvier 2007, autant dire que le recul n'est pas suffisant pour tirer une quelconque conclusion, d'autant plus que le gérant actuel est arrivé durant l'été. Se développant à partir de Lille, c'est par opportunité économique et parce qu'un local était à prendre que Sineo est arrivé là, sans réel rapport avec la politique de la ville. Maintenant, de l'aveu même du gérant : « je peux lui apporter quelque chose, et lui aussi. Ce devrait être un échange dans les deux sens ».

A ce jour, le souci premier de Sineo avec Loos-en-Gohelle est la poussière que dégagent les deux terrils et qui salissent les voitures fraîchement lavées !

4. Annexe 3 : Grille d'entretien pour les entreprises

Données entreprises

leur histoire
activité, clientèle
chiffres (CA...) et évolution

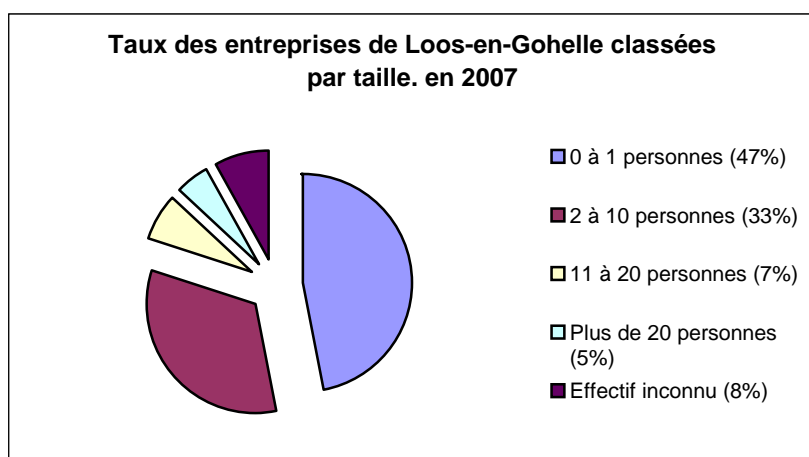
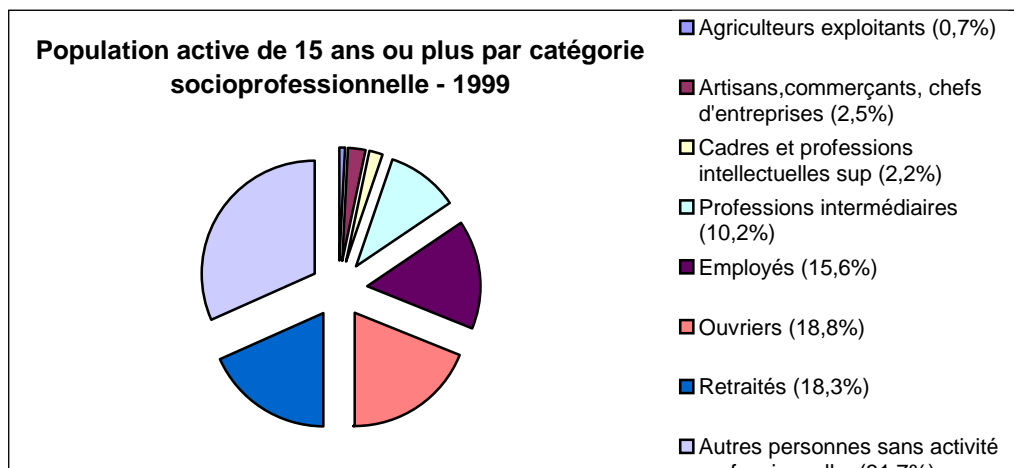
4.0.1. Connaissance de la politique de la ville et notions de développement durable

ville/communaupole : quel dialogue avec eux ?
ce qu'ils attendent de la politique
perception de la « démocratie participative » ? Impact sur la consommation ?
menace ?
quelle attitude / politique environnement ?

4.0.2. Avantages et inconvénients du territoire

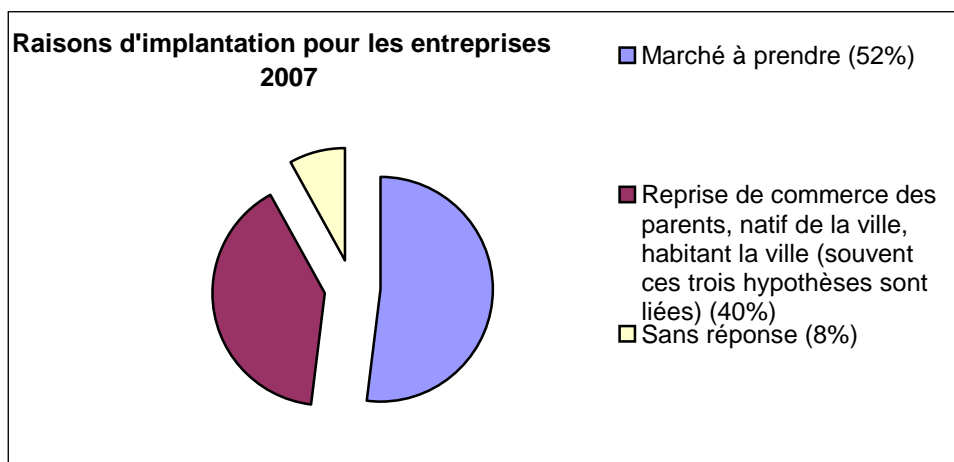
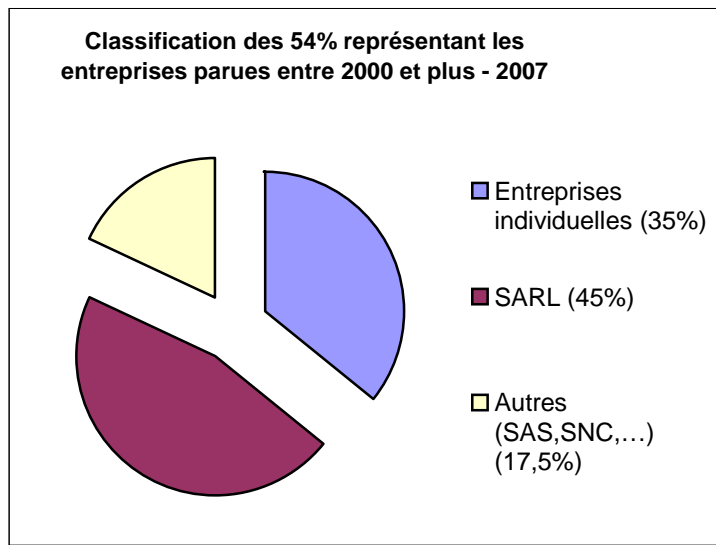
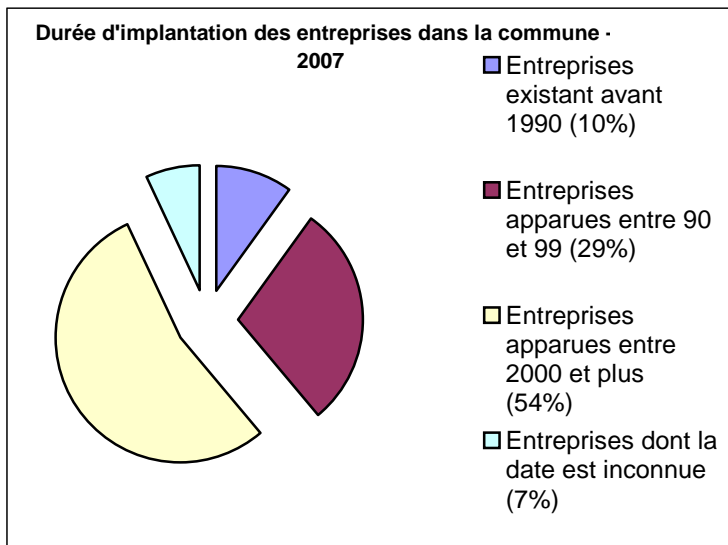
difficultés rencontrées
impact de la politique sur leur activité quotidienne
qu'est-ce qui a motivé la décision de rester/s'installer sur le territoire ?
ce qui a changé depuis qu'ils sont là ?
différences avec les autres communes ?

5. Annexe 4 : Etat des Lieux : quelques chiffres



Quelques points de comparaisons :

Ville	LOOS	GRENAY	VENDIN	MAZINGARBE
NB d'Hab.	6692	6427	6798	7470
Nb d'ent.	150	82	180	96



6. Annexe 5 : Les réalisations de Loos-en-Gohelle : Extrait d'un rapport rédigé par la ville en juillet 2006

II. Point bilan

La démarche de Développement Durable est engagée sur la commune depuis les années 95 à partir de réflexion sur l'urbanisme en y assujettissant l'écoute sociale des quartiers, une analyse environnementale d'urbanisme, des questionnaires à la population, la réalisation d'un plan paysager. Un projet de ville a ainsi été élaboré que l'on a traduit dans le POS, dans une Charte du Cadre de Vie et dans une évolution progressive de l'ensemble des politiques municipales. L'Agenda 21 est prévu mais s'établira sur des actes concrets et non seulement sur des objectifs. Aujourd'hui, Loos-en-Gohelle est donc un territoire de « concentration » des expériences et réalisations où se déclinent les différents champs que nous pouvons voir plus en détail.

II.1. Du point de vue environnemental

La Charte du Cadre de Vie pose le cadre d'une action très large couvrant tous les domaines de l'environnement et du cadre de vie urbain : gestion de l'eau, déplacements, HQE, risques, pédagogie/sensibilisation, déchets, énergie. Concrètement, les réalisations sont :

systematisation de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Toutes constructions publiques ou péri publiques (bâtiments, logements sociaux (30), appartements, bâtiments industriels,...) sont ou seront HQE ;

des dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales (parking drainant, noue, système de récupération-réutilisation de l'eau de pluie...) ;

des itinéraires piétonniers et cyclistes entre les quartiers et vers les écoles, ainsi que des expérimentations sur des usages (ex. pédibus) – N.B. La commune est ville pilote pour l'ADEME d'un plan d'éco mobilité ;

une ceinture verte basée sur une requalification et une reconquête des friches et sur les lots réservés prévus au POS pour acquérir le foncier indispensable aux « liaisons vertes » ;

un travail sur la gestion différenciée des espaces publics ;

un programme d'économie d'énergie (Conseil d'orientation énergétique, diagnostic éclairage public...);

le recours aux matériaux « durables » (usage de bois FSC, plastique recyclé...) avec inscription de critères éthiques et écoresponsables dans ses marchés ; etc.

II.2. Sur le plan économique et socioculturel

Concernant le champ économique, l'effort porte sur le soutien à des formes économiques alternatives au capitalisme traditionnel : Centre de création et de Développement des éco entreprises (CD2E), critères éco responsables dans la commande publique, appui à la SCIC (Société Commerciale d'Intérêt Collectif) CLISSXXI, appui à la collecte de l'épargne solidaire, zone d'activités dédiée aux éco entreprises avec certification PALME...

Sur le plan de la coopération internationale, on relaie les initiatives associatives (avec 2 associations très actives, et une en sommeil). Par ailleurs, Loos-en-Gohelle est commune-relais Solidarité Internationale avec l'existence d'un lieu ressource (Point Relais International– RITIMO).

Sur le plan social, sont mises en place des actions en vue d'améliorer la solidarité vers la population oubliée par le système libéral et la précarité grandissante. La culture est traitée sous une forme « anti culture de consommation » et les actions viennent en appui d'une valorisation du patrimoine, dans une démarche collective.

Les processus collectifs sont également mis en place autour de l'enfance et de la jeunesse : relais assistantes maternelles, halte garderie itinérante... ; avec une recherche spécifique sur les nouveaux services à la personne, à l'environnement...

III. La concertation

Toutes ces logiques ont généré sur la ville une dynamique spécifique, et une mobilisation de la population. Il existe un enracinement. Sur Loos enGohelle, le phénomène de communauté est historiquement fort et constitue un point d'appui.

Le choix a donc été fait de systématiser les principes de concertation/coproduction dans un esprit de responsabilisation du citoyen.